

La question de Crimée à la veille du référendum d'autodétermination

Alors que la Crimée tiendra dimanche 16 mars son référendum d'autodétermination, Washington fait mine de durcir sa position face à Moscou. Voici un résumé des principaux événements de ces deux jours.

RÉSEAU VOLTAIRE | 14 MARS 2014

ENGLISH ESPAÑOL



Le Parlement européen a adopté, le 13 mars, une résolution sur « l'invasion de l'Ukraine par la Russie » [1]. Il y réaffirme son soutien aux autorités issues du coup d'État de Kiev tout en dénonçant l'illégitimité des nouvelles autorités de Crimée. Il déclare diffamatoires les allégations de la « propagande russe » selon lesquelles les manifestants de Kiev seraient des fascistes (sic). Il dénonce l'invasion du pays par les troupes russes en violation du droit international (re-sic).

Les États-Unis ont soumis, le 13 mars au soir, un projet de résolution au Conseil de sécurité déclarant que le référendum d'autodétermination de la Crimée « n'a pas de validité ». Contrairement à leurs déclarations précédentes, ils n'affirment plus

qu'il est contraire au droit international (le scrutin n'est pas un acte d'agression de la Russie et l'armée russe n'a pas envahi la Crimée), mais uniquement à la Constitution ukrainienne, alors même qu'ils ont reconnu un gouvernement qui a pris le pouvoir sans la respecter.

Le Congrès US a remis au 24 mars le vote de sanctions autant que celui d'un prêt d'1 milliard de dollars à l'Ukraine. Cette dernière mesure a été liée par le président Obama à une réforme du FMI. Or, celle-ci avantagera à terme la Russie.

Un groupe d'environ 150 cosaques s'est installé à Sébastopol. Les cosaques sont des combattants russes para-militaires traditionnellement dévoués à la défense des populations russes. Ils sont volontaires et ne dépendent pas des autorités politiques russes.

Les ministres des Affaires étrangères états-unien et russe se sont rencontrés à Londres, le 14 mars, pour discuter du référendum en Crimée. À cette occasion, la rhétorique des membres de l'Otan a évolué : ils ne parlent plus de « crise entre la Russie et les Occidentaux », mais « entre la Russie et l'Ukraine ». Ce glissement sémantique semble indiquer qu'il n'y aura aucune réponse significative de l'Otan à l'autodétermination de la Crimée.

John Kerry était accompagné de Victoria Nuland (son assistante pour l'Ukraine), de Karen Donfried (le responsable au sein du Conseil de sécurité nationale) et du contre-amiral Kurt Tidd (chargé de la planification des « opérations spéciales », présent en l'occurrence pour ses renseignements sur les mouvements de troupes russes).

M. Kerry a demandé :

- ▶ la création d'un groupe de contact sur l'Ukraine ;
- ▶ le retrait des « unités para-militaires supplémentaires » de Crimée ;
- ▶ l'envoi d'observateurs internationaux ;
- ▶ l'ouverture de négociations entre la Russie et le nouveau gouvernement de Kiev ;
- ▶ l'arrêt du soutien aux forces séparatistes en Crimée.

M. Lavrov a demandé l'application de l'accord du 21 février [2], soit :

- ▶ le passage d'un régime présidentiel à un régime plus parlementaire ;
- ▶ une commission d'enquête du Conseil de l'Europe sur les violences ;
- ▶ la remise des armes illégales ;
- ▶ la formation d'un gouvernement d'unité nationale.

22 États ont annoncé envoyer des observateurs pour superviser le référendum d'autodétermination du 16 mars [3]. Bien que la Crimée ait invité l'OSCE, celle-ci n'a toujours pas répondu à l'invitation, alors que ses observateurs militaires mandatés par le gouvernement de Kiev ont été interdits d'entrée en Crimée.

La Russie examine comment approvisionner la Crimée en eau, gaz et électricité. Ces commodités lui sont actuellement fournies par l'Ukraine, via la province de Kherson qui a fait allégeance à Kiev et pourrait couper le débit dès le 17 mars.

Des experts européens ont établi une liste d'environ 120 hauts-fonctionnaires et hommes d'affaires russes qui pourraient être sanctionnés par le Conseil européen du 17 mars. Ces personnalités pourraient être interdites d'entrée dans l'Union et leurs avoirs pourraient être gelés.

[1] « [Résolution du Parlement européen sur l'invasion de l'Ukraine par la Russie](#) », Réseau Voltaire, 13 mars 2014.

[2] « [Agreement on the Settlement of Crisis in Ukraine](#) », Voltaire Network, 21 February 2014.

[3] « [Déclaration d'indépendance de la République autonome de Crimée et de Sébastopol](#) », Réseau Voltaire, 11 mars 2014.